

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUV AIS - 6001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/03/2025 - 1141 - 2021 B 00953 - 905 308 532 - 1000 & 1 TI'MOUN

Certifié conforme à
l'original. fait à Paris
k 14/01/2025

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1000 & 1 TI'MOUN

Adresse de l'entreprise : 39 rue DES LILAS 69110 MERU

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 9 0 5 3 0 8 5 3 2 0 0 0 1 9

Néant

Exercice N clos le,
31/07/2024

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Terrains	AN	AO	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	188 110 AU	35 669 152 441
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	3 200 3 200
	TOTAL (II)	BJ	191 310 BK	35 669 155 641
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	588 588
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	42 674 42 674
	Autres créances (3)	BZ	CA	866 866
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CB	CE	
	Disponibilités	CF	CG	41 673 41 673
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	85 801 CK	85 801
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	277 112 IA	35 669 241 442
Renvois : (1) Dont droit au baïf :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CL FR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1000 & 1 TI'MOUN		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 000)	DA 7 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 9 412
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 24 424
	Subventions d'investissement	DJ
Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I) DL 41 536	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II) DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III) DR	
DETTE(S) (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 165 552
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 18 040
	Dettes fiscales et sociales	DY 16 313
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV) EC 199 906	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 241 442	
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 57 977
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FR CL

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1000 & 1 TI'MOUN

Néant *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	
	Production vendue	FD		FE	
	biens *				FF
	services *	FG	533 917	FH	FI 533 917
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	533 917	FK	FL 533 917
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO 3 333
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 537 251
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 40 306
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (369)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 207 196
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 14 379
	Salaires et traitements*				FY 197 827
	Charges sociales (10)				FZ 27 928
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))	HS)
		– dotations aux provisions*			GA 18 202
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC
	Autres charges (12)				GD
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE 27
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF 505 498
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GG 31 752
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GH
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL
	Différences positives de change				GM
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN
		Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GO
	Intérêts et charges assimilées (6)				GP
	Différences négatives de change				GQ
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GR 3 019
		Total des charges financières (VI)			
					GS
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GT
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GU 3 019
					GV (3 019)
					GW 28 733

Désignation de l'entreprise SAS 1000 & 1 TI'MOUN

Néant *

					Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB						
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HD						
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HE						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HF						
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)									
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)				
Impôts sur les bénéfices *					(X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)									
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)									
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)									
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO						
	(2) Dont { produits de locations immobilières		HY						
			IG						
	(3) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP						
			HQ						
	(4) Dont - Crédit-bail mobilier *		IH						
			IJ						
	(5) Dont - Crédit-bail immobilier		IK						
			HX						
	(6) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		RC						
			RD						
	(6bis) Dont produits concernant les entreprises liées		A1						
			A2						
	(6ter) Dont intérêts concernant les entreprises liées		A3						
			A4						
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								
	(7) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								
	(8) Dont transferts de charges								
	(9) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5								
	(10) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								
	(12) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A6	obligatoires A9		Exercice N				
	(13) Dont cotisations Madelin A7								
	(14) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 1000 & 1 TI'MOUN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2024, dont le total est de 241 443 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 24 424 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2023 au 31/07/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/07/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers . 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FK C

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

PR CL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 034			6 034
- Installations générales, agencements aménagements divers	137 080	46 031		183 111
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 000			5 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	148 114	46 031	6 034	188 111
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 000	1 200		3 200
Immobilisations financières	2 000	1 200		3 200
ACTIF IMMOBILISE	150 114	47 231	6 034	191 311

FK CL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	46 031		1 200	47 231
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	46 031		1 200	47 231
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		6 034		6 034
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	6 034			6 034
Amortissements des immobilisations				
	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	543		543	
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 797	16 536	-543	32 876
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 127	1 667		2 793
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	17 467	18 202		35 669
ACTIF IMMOBILISE	17 467	18 202		35 669

JK CL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	42 674
Total	42 674

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 000,00 euros décomposé en 700 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Charges à payer

	Montant
Total	

PR C

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	533 918		533 918
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	533 918		533 918

RK CL

1000 & 1 TI'MOUN
Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 000.00 €
Siège social : 30 rue des Lilas
60110 MERU
905 308 532 RCS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR LES ASSOCIES DU DATE DU 14 JANVIER 2025

DEUXIÈME DECISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2024, s'élevant à 24 424.03 € de la manière suivante :

- affectation d'une somme de 24 400 € à la distribution de dividende, soit par action 34.86 € . En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 34.86 € .
- Le solde de 24.03 € en report à nouveau .

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 janvier 2025, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, savoir :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en €)
	Dividendes (en €)	Autres revenus distribués (en €)	
31/07/2023	34 928 €	0	0
31/07/2022	0 €	0	0

Mme KLEBERT Francine, associée et présidente

Mme LOUISERRE Christine, associée